

Journalistes correspondants à l'étranger : le **Combat** continue

Un séminaire s'est tenu au Sénat, à l'initiative de la parlementaire Mélanie Vogel, sur comment « améliorer les conditions de travail des correspondant.es à l'étranger ». Le SNJ y a défendu une solution pérenne face à une situation systémique dramatique.

« **C**'est un problème systémique. » co-Premier secrétaire général du SNJ, Antoine Chuzeville a tiré la sonnette d'alarme, le 16 octobre dernier, lors du séminaire au Sénat consacré aux journalistes à l'étranger: déjà préoccupante, la situation des correspondants est devenue dramatique. La détérioration des conditions de vie se généralise à tous les confrères et consœurs à l'étranger. « On n'est pas face à des cas isolés, insiste-t-il. Il y a urgence ».

« Ce sont des journalistes indispensables à l'information internationale de notre pays. Leur rôle, leur mission sont essentiels. Et les employeurs le savent très bien. » Cependant, quand il s'agit d'évoquer leurs conditions de travail, les rémunérations et la couverture sociale, les dossiers se retrouvent en bas de la pile. « Nous, les syndicats, on est à la fois affligés, indignés, mais aussi déterminés. Déterminés à ce que ce dossier remonte en haut de la pile. Et qu'on trouve enfin les bonnes réponses à ces situations dramatiques », rappelle Antoine Chuzeville, en regrettant l'absence d'employeurs à ce séminaire, hormis une représentante du Monde.

Cotisations sociales omises

À la demande du SNJ, M^{es} Sylvain Roumier et Tristan Soulard ont travaillé à une solution pérenne. Il existe dans le droit des moyens de rémunérer les journalistes en salaire, tout en



La sénatrice Mélanie Vogel (EELV) a organisé un séminaire, le 16 octobre, au palais du Luxembourg qui rassemble journalistes, juristes, représentants d'organisations syndicales... Photo Aziz Oguz

respectant les législations françaises et étrangères. Mais des employeurs fraudent. « Les journalistes à l'étranger reconnus comme salariés mais à qui les employeurs ne payent pas toutes les cotisations, c'est totalement illicite. Je rappelle à France Média Monde (FMM) [que payer] les cotisations, c'est obligatoire. Encore une fois, c'est une fraude à la loi que l'on fait sanctionner. »

Selon l'enquête menée par le SNJ (lire ci-contre), au moins 60 % des journalistes payés à la pige à l'étranger ont indiqué que leurs employeurs omettent tout ou partie des cotisations sociales. 35 % d'entre eux sont payés en factures ou en droits d'auteur.

Faire sauter le verrou de la territorialité

Autre problème, la Sécurité sociale: cette dernière radie des journalistes pigistes, dont les cotisations sociales et patronales sont payées, au motif qu'ils vivent plus de six mois de l'année à l'étranger. Ce qui les oblige au système D pour ne pas se faire repérer par la Sécu. « L'obtention des droits à la Sécurité sociale, c'est plus compliqué », concède Sylvain Roumier.

Pour ce faire, les deux avocats proposent de modifier l'article L.311-3 du Code de la Sécurité sociale et son alinéa 16, en y ajoutant la mention: « quels que soient leur lieu de résidence et d'exercice ». Objectif: faire sauter la territorialité — le fait de vivre en France — pour bénéficier de la Sécurité sociale. Cela concernerait entre 100 et 300 journalistes à l'étranger, dont beaucoup payent leurs cotisations en France.

Le SNJ défend cette mesure législative. La CFDT journalistes et le SNJ-CGT penchent aussi vers cette solution. Il faut « faire converger le droit du travail, le droit social et le droit fiscal », a souligné Sabine Mellet, déléguée syndicale SNJ-CGT à FMM. En attendant, plusieurs syndicats demandent un moratoire sur les radiations à la Sécurité sociale.

La sénatrice Mélanie Vogel est prête à porter ce changement législatif. Les députés Sophie Taillé-Polian (EELV), Clémentine Autain (LFI) et Yannick Monnet (PCF) ont également fait part de leur intérêt pour défendre la situation des journalistes à l'étranger et prendre des initiatives. La bataille législative ne fait que commencer.

Aziz OGUZ

Cotisations

Selon une enquête menée par le SNJ, au moins 60 % des journalistes payés à la pige à l'étranger ont indiqué que leurs employeurs omettent tout ou partie des cotisations sociales. 35 % d'entre eux sont payés en factures ou en droits d'auteur.

Témoignages

« Le fait que j'ai frôlé la mort ne rentrait pas en ligne de compte »

Pendant le séminaire au Sénat, plusieurs correspondants ont raconté leur situation et leur quotidien de journaliste à l'étranger.

« J'aimerais que les choses changent : que lorsqu'on part, on ne soit pas terrifiés à l'idée de tomber malade, d'avoir un accident de voiture ou de tomber enceinte. » Marine Jeannin était plutôt confiante lorsqu'elle s'installe comme correspondante au Ghana, à 25 ans. Devant les parlementaires, le 16 octobre dernier, elle raconte son départ sans couverture maladie spécifique, une « zone grise » car la Sécurité sociale ferme officiellement les droits après six mois passés à l'étranger.

« Qu'est-ce qui peut t'arriver ? »

Il y a aussi les paiements au noir ou sans cotisation. Ses chefs qui lui assurent « tu es jeune, de toute façon, qu'est-ce qu'il peut t'arriver ? » Huit mois plus tard, elle est diagnostiquée d'un cancer du sang, de stade 4. « Mon monde s'est un peu écroulé, je venais d'avoir 26 ans, on me dit que j'ai un cancer, très rare, raconte Marine Jeannin. J'ai eu de la chance dans mon

malheur : je n'ai pas été radiée de la Sécu, donc j'ai été hospitalisée tout de suite. J'ai fait six mois de chimiothérapie et je n'ai pas eu à déboursier un centime. Ce qui m'a sauvé la vie. » Coût total de son traitement : 70 000 €.

Comme Marine Jeannin, de nombreux correspondants tentent de rester affiliés à la Sécurité sociale, quitte parfois à ne pas se faire rembourser des soins à l'étranger, à ne pas demander un arrêt maladie ni un congé maternité. Car il y a la peur que la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) se penche sur un cas et radie le ou la journaliste. Au-delà des problèmes administratifs, Marine reste marquée par le manque de considération : « J'étais juste une variable d'ajustement pour mes employeurs. La plupart ne m'ont jamais passé un coup de fil pendant mes six mois d'hospitalisation. Le fait que j'ai frôlé la mort ne rentrait pas vraiment en ligne de compte. »

« On ne doit pas travailler dans ces conditions »

Anne-Fleur Lespiaut a fait l'expérience des médias qui refusent de salarier leurs pigistes. « À la télévision, j'étais la vitrine de France 24 au Mali, mais en fait j'étais prestataire de prestataire », témoigne-t-elle. Elle travaillait via une société de production implantée en Côte d'Ivoire, fiscalement basée à l'Île Mau-

rice, « qui prélevait en moyenne 60 % du prix de chaque prestation fournie ».

Après le coup d'État de 2021, ses conditions de travail se dégradent : campagne de dénigrement, refus d'accréditation, menaces... Lors d'une manifestation, Anne-Fleur Lespiaut est violemment prise à partie. « Et je me suis dit à ce moment-là : c'est terminé, car ce sont des conditions dans lesquelles on ne doit pas et on ne peut pas travailler. Trois semaines après, France 24 m'a demandé de rentrer en France à mes frais. » Sans droit au chômage, la journaliste essaye d'obtenir un minimum garanti qu'on lui a promis, mais se retrouve à être une « balle de ping-pong entre France 24 et la société de production ».

« Le travail a été utile, mais on a payé pour le faire »

« On se bagarre pour l'argent en permanence et c'est épuisant », confirme Anthony Fouchard. Correspondant pendant sept ans, il témoigne des tarifs de piges trop bas, des frais non remboursés. Lorsqu'il commence son activité en Centrafrique, il loge dans une chambre de bonne sœur de 9 m² avec trois heures d'électricité par jour. « C'était le seul endroit que je pouvais me payer. Au début, j'ai essayé de me passer de nourriture. Je me suis dit, manger une fois par jour ça va plutôt bien marcher, je pourrai me payer le fixe. » Car produire un reportage coûte de l'argent : fixe, voiture, essence, droits d'accès... « J'ai passé mon temps à marchander, pour tout » confie Anthony Fouchard. Il a même parfois dû travailler à perte.

Ce fut le cas à Yumbi, en République démocratique du Congo, où il a compté, avec son confrère Alexis Huguet, plus de 500 cadavres d'un massacre, et en a développé un stress post-traumatique. « Ce fut un travail extrêmement difficile à placer dans les rédactions, assure-t-il. TV5 Monde et l'AFP ont été les seuls à prendre. Ce n'est pas pour ça qu'ils ont payé les frais. Ce reportage nous a coûté de l'argent : 3 000 € à deux pour une semaine sur place, pour un travail qui a déclenché des enquêtes derrière (ONU, FIDH, HRW). Ce travail a été utile, mais on a payé pour le faire. »

Christelle PIRE

Un an de travail

En septembre 2022, un groupe de travail s'est constitué au sein du SNJ pour répondre à ces problématiques. Un premier travail s'est concentré sur l'analyse des résultats d'un questionnaire qui a circulé au printemps 2023 et auquel plus d'une centaine de correspondants à l'étranger a répondu, soit près d'un quart des quelque 500 journalistes concernés estimés. Une tribune initiée par le SNJ et publiée par Mediapart pour tirer la sonnette d'alarme sur leur protection a de son côté recueilli près de 200 signatures.

Sous l'impulsion de ce groupe de travail, la sénatrice Mélanie Vogel (EELV) et son équipe se sont saisies du sujet au printemps dernier.

L'élu a organisé un séminaire, le 16 octobre (lire par ailleurs), au palais du Luxembourg qui rassemblait journalistes, juristes, représentants d'organisations syndicales et professionnelles et... un employeur (*Le Monde*). La rédaction d'une proposition de loi sur la levée du principe de la territorialité pour la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) par l'équipe de la sénatrice Mélanie Vogel est en cours. Le but : permettre aux journalistes payés à la pige à l'étranger de continuer à faire leur travail.

Céline PIERRE-MAGNANI,
journaliste en Turquie

Contact : pigistes-etranger@snj.fr